



L'étude sur le salaire des orthoptistes employés de cabinets d'ophtalmologie a porté sur près de 200 orthoptistes qui ont bien voulu transmettre leurs données.

20 régions métropolitaines (sur 22) sont représentées. Une seule région d'outremer est représentée...

28% des orthoptistes sont employés par des ophtalmologistes exerçant en secteur 1.

7,3% ne font que de l'aide à la consultation

56,5% font de l'aide à la consultation et de l'exploration fonctionnelle

36,2% font de l'aide à la consultation, de l'exploration fonctionnelle et de l'orthoptie (bilans et rééducation).

Le taux horaire moyen de rémunération est de 16,85 € brut soit 12,97 € net. Ce taux peut varier de 10,93 € brut à... 36,28€ !

Ce qui fait un salaire moyen de 2359 € brut pour 35 heures par semaine soit 1816,43 € net.

La médiane de cette série statistique est à 15,81€ brut soit 12,17€ net (2213,4€ brut ou 1703,8€ net pour 35 heures par semaine).

[NB : La médiane correspond à la valeur de la série telque 50% des valeurs lui sont inférieure et 50% des valeurs lui sont supérieure. Plus communément la médiane est la valeur qui se situe au milieu de la série.]

D'un point de vue régional, le taux horaire moyen brut est de :

- 16,34€ en Alsace
- 14,33€ en Aquitaine
- 15,58€ en Auvergne
- 18,56€ en Basse Normandie
- 17,55€ en Bourgogne
- 18,54€ en Bretagne
- 12,64€ dans le Centre
- 18,08€ en Champagne Ardennes
- 14,64€ en Franche Comté
- 21,43€ en Île de France
- 14,08€ en Languedoc Roussillon
- 13,91€ en Limousin

- 14,61€ en Lorraine
- 14,85€ en Midi Pyrénées
- 16,52€ dans le Nord Pas de Calais
- 16,37€ dans les Pays de Loire
- 16,20€ en Picardie
- 13,79€ en Poitou Charentes
- 16,84€ en Provence Alpes Côte d'Azur
- 14,51€ en Rhône Alpes

Pas de données pour le Corse et la Haute Normandie.

Outremer, seules des données en provenance de la Martinique ont été collectées mais pour un seul orthoptiste. Ces données ne sont donc pas statistiquement significatives.

Pas de données pour la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion ni pour la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie.

Étonnement, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre le taux de horaire moyen de rémunération entre les employés de secteur 1 et ceux de secteur 2 !

Les 17 taux les plus bas sont d'ailleurs ceux d'orthoptistes salariés de secteurs 2 ainsi que les 7 plus hauts.

Le secteur d'activité de l'employeur n'a donc pas d'incidence sur le taux de rémunération de l'orthoptiste.

Encore plus étonnant est le fait que l'ancienneté dans le poste ne semble pas avoir beaucoup d'influence sur le taux de rémunération. Les 30 orthoptistes les mieux payés (entre 19,00 et 36,28€ bruts de l'heure) ont en moyenne 60 mois d'ancienneté dans le poste alors que les 30 orthoptistes les moins bien payés (entre 10,93 et 14,00€ bruts de l'heure) ont en moyenne 52 mois d'ancienneté dans le poste.

L'étude comprend 90% d'orthoptistes de sexe féminin et 10% d'orthoptistes de sexe masculin. Le taux horaire brut moyen des orthoptistes hommes est de 17,65€; celui des orthoptistes femmes est de 16,72€

Benoît Rousseau, *Orthoptiste*

La P@ge des Orthoptistes de France : <http://orthoptie.net>

Groupe « 2Yeux » : <http://www.facebook.com/groups/150649348343160/>